

Objet : Adhésion à la Fédération des Parcs naturels régionaux de France – Année 2015

Depuis le 26 janvier 2015, date de publication du Décret de classement du Parc naturel régional des Baronnies provençales, le SMBP est membre de la Fédération des Pnr de France.

Le Syndicat Mixte des Baronnies Provençales a reçu son appel à cotisation, au titre de l'année 2015, dont le montant s'élève à **13 431 €** (treize mille quatre cent trente et un euros).

La Présidente propose :

- ◆ d'adhérer à la Fédération des Parcs naturels régionaux de France et de régler le montant de 13 431 € au titre de la cotisation de l'année 2015.
- ◆ le décret de classement n'ayant été publié au Journal Officiel que le 26/01/2015, de solliciter auprès de la Fédération des Pnr de France une remise sur la cotisation 2016 calculée au prorata de la durée d'adhésion en 2015, soit 11 mois.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical

- **Approuve** la proposition de la Présidente
- **Décide** d'adhérer à la Fédération des Parcs naturels régionaux de France
- **Sollicite** la Fédération des Pnr de France afin de bénéficier d'une remise sur la cotisation de 2016 calculée au prorata des 11 mois d'adhésion effective pour l'année 2015.
- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Christine NIVOU